

INFORMATION

Date : 05/03/2024	Référence : DMGP-INF/24-004
-------------------	-----------------------------

Emetteur :	Destinataire(s) :
Nom : Sébastien TEYSSEIRE	Réseau commercial
Dir/Dept/Service : Marché Premium	Gestion privée
Téléphone : 33 (6) 62 52 66 97	
Rédacteurs :	Copie(s) pour information :
Noms : Claude MAUSY ☎ 06 34 19 47 36 Nathalie CASSAN ☎ 03 88 52 57 03	Direction Marketing et Animation
	Directions Fonctionnelles
	CRC
	Solutions Clients
	Service Conformité
Processus de la CEGEE	
Nom du processus : Gestion Privée	Responsable de Processus : Sébastien TEYSSEIRE

Objet : FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3
(PART A : FR0013301546) pour les contrats AEP
(PART C : FR0013301553) pour les contrats LMP et SWISS LIFE

Informations Essentielles

Offre commercialisable uniquement par	CAGP, Banquiers Privés, Ingénieurs Patrimoniaux
Dates de commercialisation	A partir du 5mars 2024 EXCLUSIVEMENT dans les contrats TEORA jusqu'au 14 juin 2024 pour LMP, jusqu'à décembre 2024 pour AEP, Swiss Life pas de fin de commercialisation
Type de placement	✓ Fonds Commun de Placement à risques (FCPR) soumis au droit français
Eligibilité	↻ Contrats TEORA
Catégorie client	Personnes physiques C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Personnes morales des Banquiers Privés (Sociétés Holding Patrimoniales, Entreprises ESI, institutionnels) Exclusion des C0 Exclusion des personnes morales professionnelles Commercialisation interdite auprès des non-résidents
Profil de Risque client cible	<u>Personnes Physiques</u> : Dans le cadre d'une vente seule : R3 (Dynamique) R4 (offensif) <u>Personnes morales</u> : R3 (offensif)
Niveau de Risque SRI	3/7
Objectifs d'investissement	Pour une personne physique : • Constituer une épargne • Préparer ma retraite • Epargner pour mes proches • Transmettre mon patrimoine • Préparer un projet immobilier • Percevoir des revenus complémentaires • Valoriser mon capital Pour une personne morale : • Placer mes réserves stables
Durée De placement recommandée	8 ans
Complétude et conformité de la Connaissance Client avec actualisation et validation du TOP CC VERT	Obligatoire

1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FONDS

EURAZEO	Code ISIN	FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3 PART A (FR0013301546) : souscription en montant PART C (FR0013301553) : souscription en nombre
	Emetteur	EURAZEO INVESTMENT MANAGER
	Devise	Euro (€)
	Durée de placement recommandée	8 ans
	Seuil d'accès	mini 5000 euros pour LMP et AEP et 25 000 euros pour SWISS LIFE maximum 300 000 euros pour LMP , maximum 1 000 000 euros pour AEP et SWISS LIFE
	Droits d'entrée et de sortie	NEANT
	Frais courants	1,87 % de frais de gestion financière (0,70 % de l'encours sont perçus par Teora pour les contrats LMP et 0,72% pour les contrats AEP , 0,74% pour les contrats Swiss Life). <i>Les Réseaux BPCE perçoivent 50% de cette rémunération)</i>
	Périodicité de valorisation	Hebdomadaire (le vendredi)
	Objectifs de gestion	Le Fonds a pour objectif principal de financer, directement ou indirectement, des entreprises européennes et notamment françaises non cotées en souscrivant ou en acquérant, directement ou indirectement (via d'autres fonds d'investissement), des titres de capital ou assimilés (stratégie de « capital investissement ») et en souscrivant ou en acquérant, directement ou indirectement (via d'autres fonds d'investissement), des titres de créance ou assimilés (stratégie de « dette privée ») ainsi que des créances (par voie d'acquisition uniquement). A titre indicatif, les investissements du Fonds dans la stratégie « capital investissement » devraient représenter 40% de ses investissements et 60% dans la stratégie « dette privée » (hors poche de trésorerie). Au niveau de la poche « capital investissement », le Fonds pourra être investi dans des fonds de capital-investissement de type buy-out établis dans un Etat membre OCDE, participer (via des structures ad hoc) à des opérations de rachat de participations de sociétés dont le siège se situe dans l'UE, en Suisse et en Norvège ou réaliser des investissements directs, notamment en titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées notamment ETI (voire d'avances en compte courant de ces sociétés), y compris par voie de co-investissement avec d'autres fonds gérés par la Société de Gestion. Au niveau de la poche « dette privée », le Fonds sera principalement investi dans des sociétés non cotées (notamment ETI) soit directement (au travers d'obligations à bons de souscription d'actions ou d'obligations convertibles ou remboursables en actions, etc.), soit indirectement (au travers de fonds d'investissement de type mezzanine ou de dette privée, établis dans un Etat membre de l'OCDE). Le Fonds n'investira pas plus de 10% du montant total de ses souscriptions libérées dans un même fonds d'investissement ou une même société dans le cadre de ses investissements directs. Le Fonds pourra également placer ses

liquidités dans des actifs liquides (OPCVM ou FIA monétaires, obligataires, etc.), l'objectif à terme du Fonds étant de disposer d'une trésorerie égale à 10% de son actif net. Le Fonds pourra également investir à titre accessoire dans des instruments financiers à terme ou optionnels (dont des warrants), de gré à gré simples ou négociés sur un marché d'instruments financiers réglementé en fonctionnement régulier.

2 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

[DIC PART A](#), [DIC PART C+](#) [kit commercial](#)

5. CLIENTS CIBLES

- ✓ Personnes morales des Banquiers Privés,
- ✓ Sociétés Holding Patrimoniales, Entreprises ESI, institutionnels des Banquiers Privés,
- ✓ Personnes physiques de moins de 80 ans avec une compétence financière minimum C2
- ✓ Clientèle n'ayant pas besoin de ses liquidités pendant 8 ans qui recherche un potentiel de rémunération sur un placement long terme et acceptant une prise de risque en capital sur son investissement pouvant être total.

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

La commercialisation de ce FCPR doit être réalisée **exclusivement** en face à face / agence.

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Mettre à jour « Connaissance Client » sous le Portail Mysys et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Attirer particulièrement l'attention du client sur les caractéristiques de FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3 ainsi que sur l'ensemble des frais liés à l'enveloppe fiscale (assurance vie) du contrat réceptacle :
 - ✓ Les risques liés au produit : risque de perte en capital, risque lié aux entreprises éligibles ou non au Quota réglementaire, risque de non liquidité des actifs, risque lié à l'investissement en instruments de dette mezzanine, trésorerie, crédit, change, actions, contrepartie..
 - ✓ La durée de placement recommandée est de 8 ans
- Mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI) et le Questionnaire de Finance Durable (QFD) si nécessaire en amont de la proposition commerciale et signé par le client.
- Tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Remettre obligatoirement au client la documentation pré-contractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés)
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client notamment par rapport à l'âge limite d'adhésion de 80 ans, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, faire signer la mise en garde spécifique 80 ans et plus

LEA : Il est rappelé que la souscription de FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3 devra obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174). Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs

INFORMATION

d'investissement et du niveau de risque envisagé par le client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne.

O2S : Parcours client pour les personnes physiques et les personnes morales de la BP (utilisation O2S)

Attention : le parcours conseil des personnes physiques et morales de la Banque Privée devra obligatoirement passer par O2S.

Les clients ne souhaitant pas répondre au QCF/QR sous MySys ne seront pas éligibles à la réalisation d'un parcours conseil en épargne financière sous O2S. Le parcours sans conseil n'est pas possible dans O2S.

Nb : Pour les Personnes morales, les questionnaires QCF et QR sont à réaliser dans MySys, puis les résultats doivent être reportés dans O2S dans la rubrique Profil d'investisseur

➔ **Documents à faire signer et à remettre impérativement aux clients dans tous les cas :**

- ✓ Le QPI et le QFD actualisé si la dernière mise à jour > 24 mois
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription/versement
- ✓ Le Prospectus doit être remis au souscripteur sur simple demande

➔ **A ces documents s'ajoutent, selon les souscriptions :**

	AG2R/ LMP	AEP	SWISS LIFE
Brochure commerciale	X	X	X
DIC FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3 PART A PART C	X	X	X
Mise en garde pour les 80 ans et plus	X	X	X

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux, dont le kit réseau.

Bien cordialement,

Direction Marché Premium